
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 novembre 2019
17 h**

**Séance tenue le lundi 25 novembre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Georges Bourelle, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Puzé, Mme Magda Popeanu, M. Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Christine Gosselin, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein et M. Philippe Roy.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Herbert Brownstein et M. Michel Hébert, à titre de représentant de la Ville de Dorval.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 01.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 02.

CG19 0530

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

CG19 0531

Dépôt de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2019 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que de la Société de transport de Montréal et sur l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

04.01 1193430007

CG19 0532

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration à la suite de l'examen public du document Perspectives budgétaires 2020

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration à la suite de l'examen public du document Perspectives budgétaires 2020, et le conseil en prend acte.

04.02 1193430008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0533

Dépôt du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1769;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une séance ultérieure.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193843021

CG19 0534

Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1771;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193843017

CG19 0535

Dépôt du budget de 2020 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1779;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193843019

CG19 0536

Dépôt du programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1780;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1193843018

CG19 0537

Dépôt du budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1781;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 du Bureau du taxi de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1190310003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0538

Dépôt du budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 du Conseil des Arts de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1190310004

CG19 0539

Dépôt du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1782;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1190310005

CG19 0540

Dépôt du budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1783;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1190310006

CG19 0541

Dépôt du budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1784;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2020 de la Société du parc Jean-Drapeau qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1190310007

CG19 0542

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2020 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1778;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer les contributions financières et la quote-part suivantes qui seront adoptées à une assemblée ultérieure, tel qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2020 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Agence régionale de transport métropolitain	668 394 000 \$
Conseil des arts	20 235 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	15 353 100 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 238 200 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	585 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 444 500 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1193843023

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.11 à 30.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0543

Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2020)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1774;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2020)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0544**Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1773;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 286,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1193843015

CG19 0545**Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1775;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2020)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du xx décembre 2019 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2020 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2020 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2020 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le Service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'un exercice financier antérieur qui finance le déficit d'agglomération constaté au 31 décembre 2018.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2020 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2020

Villes liées	<u>Quotes-parts</u>	<u>Quotes-parts</u>
	- Générales - Service de l'eau - Déficit exercice(s) antérieur(s)	Premiers répondants
Ville de Montréal	82,64271 %	83,58580 %
Villes reconstituées	17,35729 %	16,41420 %
Baie d'Urfé	0,50618 %	0,51196 %
Beaconsfield	0,94154 %	0,95228 %
Côte-Saint-Luc	1,12829 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,69955 %	1,71894 %
Dorval	2,82806 %	2,86033 %
Hampstead	0,44637 %	0,45146 %
L'Île-Dorval	0,00314 %	0,00317 %
Kirkland	1,22820 %	1,24222 %
Mont-Royal	2,23895 %	2,26451 %
Montréal-Est	0,65027 %	0,65769 %
Montréal-Ouest	0,23927 %	0,24200 %
Pointe-Claire	2,57889 %	2,60832 %
Senneville	0,13069 %	0,13218 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,29848 %	0,30188 %
Westmount	2,43942 %	2,46726 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Adopté à l'unanimité.

30.13 1193843008

CG19 0546

Approuver une dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la demande de dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120%.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1193894001

CG19 0547

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.15

CG19 0548

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1193843007

CG19 0549

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1193843009

CG19 0550

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1193843012

CG19 0551

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1195205006

À 17 h 16, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
MAIRESSE